

Charte ULTRA 12H LOU Piscine

Article 1 : Participants

- L'ULTRA 12H de natation est un événement ouvert à toute personne sachant nager.
- Tous les mineurs doivent être accompagnés d'un responsable majeur, et une décharge doit avoir été remplie au préalable.

Article 2 : Participation et relais

- Chaque équipe doit toujours avoir un seul nageur dans l'eau sur toute la durée de l'épreuve.
- Le relais est libre : chaque nageur peut nager autant de fois qu'il le souhaite et autant de temps qu'il le désire.

Article 3 : Comptabilisation des performances

- La distance parcourue par chaque nageur est comptabilisée.
- Pour être validée, la distance doit être effectuée sans interruption, l'entrée et la sortie de l'eau marquant la fin d'une séquence de nage.
- Les performances sont enregistrées et serviront à établir le classement final.

Article 4 : Classements et récompenses

Différents classements seront établis :

- Classement général (Scratch) : Les trois premières équipes ayant parcouru la plus grande distance seront récompensées.
- Classement individuel :
 - Homme ayant nagé la plus grande distance
 - Femme ayant nagé la plus grande distance
- Prix spéciaux :
 - Participant le plus jeune
 - Participant le plus âgé

Article 5 : Arbitrage et fair-play

- Aucune aide (palmes, planche...) n'est autorisée
- Chaque équipe s'engage à assurer une rotation continue pour arbitrer une autre équipe de la même ligne d'eau.
- L'arbitrage doit être impartial et respectueux des règles établies.
- Tout manquement à l'honnêteté pourra entraîner une disqualification du participant ou de l'équipe.

Article 6 : Respect des consignes et ravitaillement

- Les participants doivent respecter les règles de sécurité définies par l'organisation.
- Un espace prévu pour le ravitaillement est mis à disposition des nageurs, qui sont tenus de consommer leur collations dans le périmètre prévu.
Par ailleurs, une buvette sera installée sur place le jour de l'événement pour proposer une offre de restauration.
- Le respect du matériel et des infrastructures de la piscine est impératif.

Article 7 : Esprit sportif et convivialité

- Cet événement est avant tout un moment de partage et de sport.
- Chaque participant s'engage à adopter une attitude respectueuse envers les autres nageurs et les organisateurs.
- Toute attitude inappropriée pourra entraîner l'exclusion du participant ou de son équipe.

Article 8 : Engagement du participant

- Je respecte le règlement prévu des 12 heures de natation.
- J'autorise l'organisateur à utiliser mon image et ma prestation sportive en vue de publier une galerie de photos et vidéos sur le site LOU Piscine, ou sur tout autre support, à des fins d'informations et/ou de présentation des 12 heures de natation.
- Je m'engage à ne participer que si je suis en bonne santé, que ma condition physique est optimale et sous mon entière responsabilité.

La participation aux 12H de natation implique l'acceptation sans réserve de la présente charte.

L'équipe s'engage à respecter ce règlement lors de l'inscription



347 Av. Jean Jaurès, 69007 Lyon
info : akedia@ucpa.asso.fr

